



OGA Arles Grand Sud

Votre programme de formations et actualités 2nd semestre 2020



Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône, Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 - APE 741C/6920Z - - PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13

Auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

Tél : 04.90.93.67.31 - www.ogaarles.fr

Sommaire

Droit social – Me Marc Turquand d’Auzay

- ▶ Epargne salariale et épargne retraite 4
Jeudi 19 novembre 2020

Droit Fiscal – Me Luc GIL

- ▶ Le Holding 5
Mardi 20 octobre 2020
- ▶ TVA immobilière 6
Jeudi 24 septembre 2020
- ▶ Ingénierie fiscale du droit des sociétés 7
Mardi 13 octobre 2020

Actualités fiscales et sociales

- ▶ Actualité sociale 8
8 et 9 octobre 2020
- ▶ Actualité fiscale 8
3 et 4 novembre 2020

Bulletin d’inscription **Formations** 9 - 10

Bulletin d’inscription **Actualités** 11-12

Chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme des formations et des journées d'actualité de l'Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud.

Depuis maintenant 10 ans, nous vous proposons des formations de *qualité*, de *proximité* et à *moindre coût*. Afin de compléter ce service, l'OGA Arles Grand Sud a obtenu un numéro d'agrément de formation qui permet, entre-autre, une **prise en charge** du coût des formations **par un OPCA**.

Afin de vous garantir une prise en compte de vos inscriptions, nous vous invitons à renvoyer le coupon réponse dûment rempli avec le ou les chèques de caution au plus tôt.

Nous vous prions d'agréer, Chers Partenaires, nos salutations distinguées.

Gilles VALETTE
Directeur

Jean-Pierre BUSSIÈRE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a diagonal stroke that extends upwards and to the right.



Droit Social

Épargne salariale et épargne retraite

jeudi
19 novembre 2020
De 9h à 17h

Divers textes récents, notamment la loi Pacte du 22 mai 2019, ont apporté des modifications importantes aux dispositifs d'épargne qu'une entreprise peut utiliser pour améliorer et optimiser la rémunération de ses salariés et dirigeants. Il est utile de faire le point sur tous les dispositifs existants, améliorés, nouveaux.

Intervenant

Me Marc Turquand D'Auzay

PROGRAMME

► L'épargne salariale

► L'intéressement : inciter les salariés à travailler pour atteindre les objectifs de l'entreprise. Quelles possibilités ? Comment les mettre en place ? Comment les utiliser ?

► La participation : faire participer les salariés aux résultats, même dans les petites entreprises.

► Les plans d'épargne salariale : constituer une épargne de court ou moyen terme avec des avantages fiscaux.

► L'épargne retraite

► Une refonte complète dans un but d'harmonisation des dispositifs d'épargne en vue de la retraite

► Les plans d'épargne retraite individuels : le nouveau Madelin

► Les plans d'épargne retraite d'entreprise : le nouvel « article 83 » et le nouveau PERCO.

► La retraite chapeau : pour qui ? Comment ?

Une journée d'étude pour apprendre à maîtriser ces régimes et les mettre en place dans les entreprises.

Droit Fiscal

Le Holding

Mardi 20 octobre 2020
De 9 h à 17 h 30

Cette formation présente la technique du holding comme réponse à des problématiques multiples et apporte un canevas transversal de la fiscalité (prix des prestations intra groupe, fiscalité des groupes, plus-values, opérations sur capital, TVA, taxe sur les salaires, ISF et holding animatrice, pacte Dutreil, conventions de prestations intragroupes).

Intervenant

Me Luc GIL

PROGRAMME

- ▶ Présentation des schémas d'organisation, de transmission et de rachat d'entreprise
- ▶ Maîtrise des risques (abus de droit et acte anormal de gestion) et clause anti-abus
- ▶ Constitution par le haut et apport cession/constitution par le bas et apport partiel d'actif
- ▶ Les ressources du holding (la remontée des dividendes)
- ▶ Les titres de participations, les plus-values
- ▶ Les management fees et la problématique de la direction
- ▶ Les dirigeants communs
- ▶ La holding intégrée
- ▶ La TVA à la lumière de la CJUE, la taxe sur les salaires
- ▶ L'ISF, la holding animatrice et le pacte Dutreil

Cette journée a pour but de présenter la réforme de la TVA immobilière applicable depuis le 11 mars 2010.

La présentation est faite de façon synthétique et originale par l'étude des termes et notions qui fondent le texte légal pour permettre d'acquérir une méthode applicable en pratique.

Intervenant

Me Luc GIL

PROGRAMME

Transférée dans la loi de finances rectificative pour 2020, la réforme de la TVA applicable aux opérations immobilières est entrée en vigueur le 11 mars 2010 et transpose en droit interne les dispositions de la directive n° 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Lors de cette journée, seront étudiées les 15 notions essentielles à la compréhension de la réforme :

- ▶ Assujettis et non-assujettis
- ▶ Terrains, immeubles, droits assimilés
- ▶ Option pour l'imposition à la TVA
- ▶ Notions de « production et livraison »
- ▶ Mesures transitoires
- ▶ Notion « d'ayant ouvert droit à déduction »
- ▶ Redevable de la TVA
- ▶ Bail à construction
- ▶ Livraison à soi-même
- ▶ Taux de TVA
- ▶ Engagements de revendre et de construire
- ▶ Dispense de TVA
- ▶ Suppression et banalisation du régime des marchands de biens
- ▶ Fait générateur et exigibilité
- ▶ Notion de « prix exprimé »

Intervenant

Me Luc GIL

PROGRAMME

Que ce soit des montages nationaux ou des transactions internationales, il semble important de faire un point sur les mesures récentes en matière de droit des sociétés et de fiscalité.

1 - Appréhension des réserves et des résultats

► **Par des rémunérations** : Statut fiscal et social de l'associé professionnel exerçant en SEL/Rémunérations hors champ de la taxe sur les salaires / Notion de disposition du revenu

► **Par des distributions de dividendes** : Fiscalité des distributions depuis le 1^{er} janvier 2018 / Cotisations sociales sur dividendes / Rémunération ou distribution : l'incidence du prélèvement à la source/ Clause anti-abus de la LFR 2015

► **Par une cession dans le cadre d'un LBO ou OBO**

► **Par la facturation de prestations de services** : Remontée des salariés et dirigeants dans la holding / Holding animatrice / Holdings personnelles d'exercice/ La « prestation » de direction

► **Par le rachat par la société de ses titres** : Risques liés au rachat / Apport-rachat-attribution comme alternative à la scission / Pas toujours de neutralité en cas d'échange de titres

► **Par le démembrement des parts ou actions** : Droit aux bénéfices - renonciation aux dividendes / Le bénéficiaire de la distribution des réserves / Les clauses des statuts en cas de pacte Dutreil

2- Les situations particulières

- L'abus de droit
- Le terme statutaire de la société

2nd SEMESTRE

▶ Actualité sociale

- Jeudi 8 octobre 2020
- Vendredi 9 octobre 2020

▶ Actualité fiscale

- Mardi 3 novembre 2020
- Mercredi 4 novembre 2020

Merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription pages 11 et 12 dûment rempli

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Courrier : 11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

Mail : secretariat@ogaarles.fr

Nom Cabinet :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Toutes les formations auront lieu à l'hôtel IBIS d'Arles, adresse ci-dessous :
Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

(sous réserve d'un nombre suffisant de participants).

L'inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'un chèque de caution de 396 € TTC (330 € HT), (repas compris)

(Etablir un chèque de caution par journée de formation).

	FORMATION	DATE	NOMBRE DE PERSONNES	COÛT UNITAIRE TTC	COÛT JOURNÉE TTC
Social	<input type="checkbox"/> Epargne salariale et épargne retraite	Jeudi 19 novembre 2020		396 €	
Fiscal	<input type="checkbox"/> Le Holding	Mardi 20 octobre 2020		396 €	
	<input type="checkbox"/> TVA immobilière	Jeudi 24 septembre 2020		396 €	
	<input type="checkbox"/> Ingénierie fiscale du droit des sociétés	Mardi 13 octobre 2020		396 €	
COÛT TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS					

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS (suite)

INTITULE DE LA FORMATION	NOM DU CABINET	NOM, PRENOM DU STAGIAIRE	FONCTION et PORTABLE DU STAGIAIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION CONFERENCES 2020

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Mail : secretariat@ogaarles.fr

Coût forfaitaire de 60€ TTC par participant

Dates du second semestre

Actualité sociale

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Jeudi 8 octobre 2020			
Vendredi 9 octobre 2020			

Limité à 150 places par jour

Actualité fiscale

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Mardi 3 novembre			
Mercredi 4 novembre			

Limité à 150 places par jour

